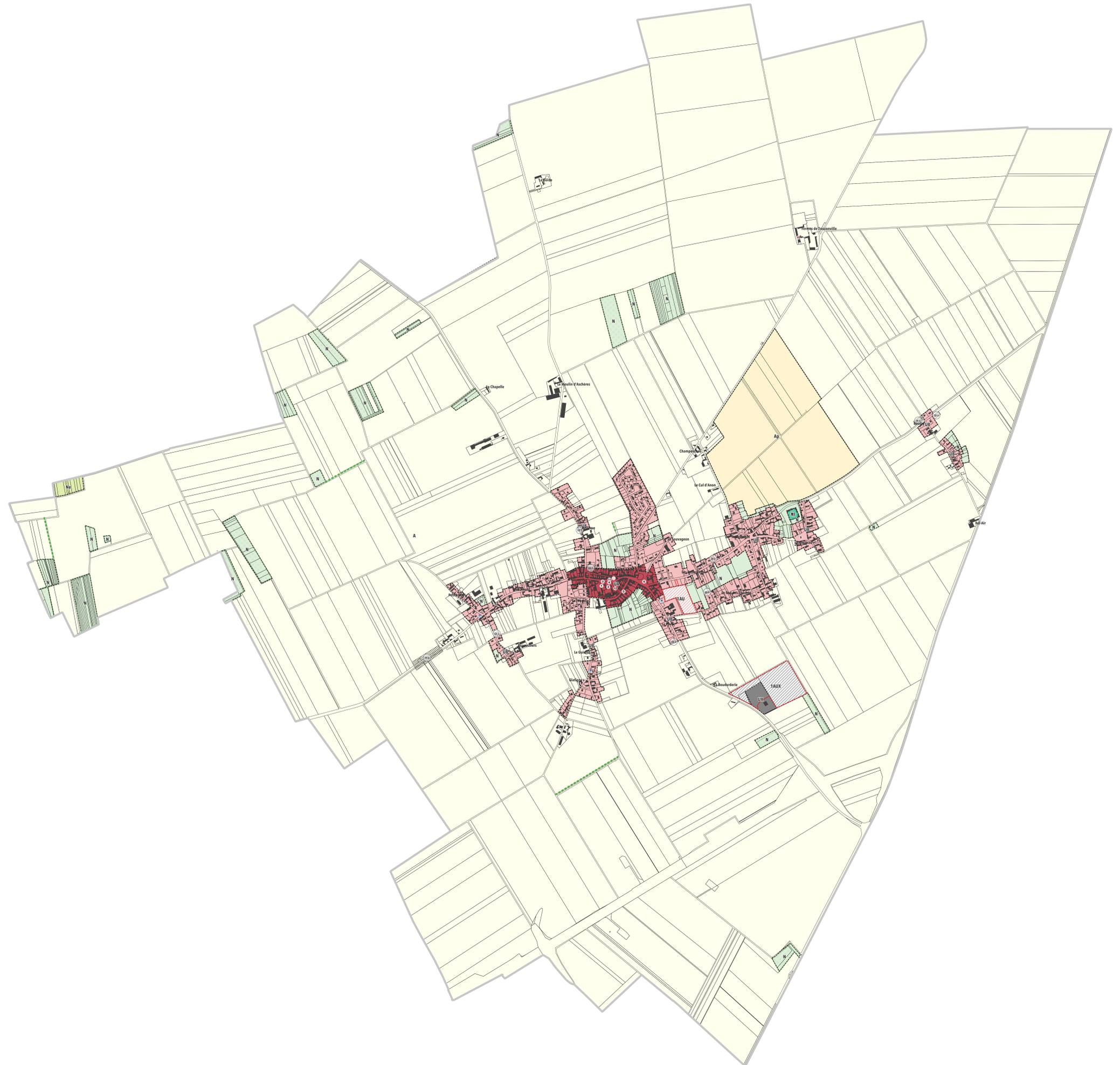


Vu pour être annexé à la délibération du Le Maire,	Version approuvée
---	-------------------



- Délimitation des zones et secteurs**
- UA - Zone urbaine du centre ancien
 - UB - Zone urbaine à caractère pavillonnaire
 - UX - Zone urbaine à vocation d'activités économiques
 - 1AU - Zone à urbaniser pour le développement résidentiel
 - 1AUX - Zone à urbaniser à vocation d'activités économiques
 - A - Zone agricole
 - Ap - Zone agricole à préserver des constructions agricoles
 - N - Espace forestiers et écologiques
 - NI - Espace naturel du Château
 - Ne -Espaces de terrain sportif de loisirs

- Prescriptions réglementaires**
- Mare à protéger, au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Élément de patrimoine bâti remarquable à protéger, au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
 - Haies et alignements végétalisés à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme
 - Espace boisé classé (L.113-2, L.421-4 du Code de l'Urbanisme)
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m2)
1	Mare à préserver	Commune	316
2	Fossé à préserver	Commune	597
3	Installation d'une réserve à incendie	Commune	450
4	Aménagement d'arrêt de bus	Commune	2309
5	Création d'un accès piéton	Commune	373
6	Aménagement paysager	Commune	9005
7	Élargissement de voirie	Commune	231
8	Aménagement d'un accès pour voirie future	Commune	583